

# *Candidatures Conseil d'Administration*

## **POSTES EN ÉLECTIONS**

3 ADMINISTRATEURS(TRICES) POUR UN MANDAT DE 2 ANS

1 ADMINISTRATEUR(TRICE) POUR UN MANDE DE 1 AN

ENTRÉE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ÉLECTION

ENVOYÉ VOTRE CANDIDATURE  
( COURTE BIOGRAPHIE, CV, LETTRE  
D'INTÉRÊT ET PHOTO DE PROFIL)  
AVANT LE 11 NOVEMBRE 2025

## APPEL DE CANDIDATURES – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de l'AQS, laquelle se tiendra le 25 Novembre 2025 à 17h00 sur Zoom, le comité de mise en candidature sollicite des candidatures pour pourvoir des postes au sein du conseil d'administration.

### PROFIL RECHERCHÉ ET COMPÉTENCES

Nous souhaitons des personnes qui désirent s'impliquer dans le développement du snowboard au Québec et possédant idéalement une ou plusieurs des expertises suivantes :

*Gouvernance, conformité et planification stratégique*

*Finance / comptabilité / audit*

*Ressources humaines et gestion du personnel*

*Marketing, communication ou partenariats corporatifs*

*Juridique, politiques sportives ou gestion des risques*

*Gestion d'événements / sécurité des sports*

*Diversité, inclusion et représentativité régionale*

*Expériences vécues pertinentes dans le milieu sportif*

Une attention particulière sera portée à la parité hommes-femmes, à la diversité et à la complémentarité des compétences.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible à l'une des fonctions d'administratrice ou d'administrateur au Conseil d'administration, la personne doit :

être majeure, membre de l'Association et avoir sa résidence principale au Québec ;

ne pas être en faillite ou en cession de biens ;

ne pas avoir d'interdiction au sens du Code civil et du Code criminel ;

autoriser une enquête sur ses antécédents judiciaires.

La perte de l'une de ces qualités en cours de mandat entraîne la destitution automatique de cette administratrice ou cet administrateur. Toute personne voulant se présenter au poste de présidente/président ou de trésorière/trésorier ne peut posséder aucun lien financier avec l'Association, que ce soit elle-même, des membres de sa famille ou une compagnie avec laquelle elle serait impliquée, notamment, mais sans s'y limiter, à titre d'employé, d'administratrice, d'administrateur ou d'actionnaire.

Aucun administrateur ou administratrice, ni aucun membre de sa famille immédiate, ne peut être propriétaire, employé, actionnaire, administrateur ou détenir un lien financier avec une entreprise privée ou un OBNL possédant un lien d'affaires significatif ou continu avec l'Association, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent.

### DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

La personne intéressée doit faire parvenir une courte biographie ou CV (max. 1 page), une lettre d'intérêt (max. 1 page) ainsi qu'une photo de profil.

**Date limite** : 11 Novembre 2025 soit 15 jours avant l'AGA [selon art. 3.5]

À envoyer à [emilie.fanning@quebecsnowboard.ca](mailto:emilie.fanning@quebecsnowboard.ca)

Les candidatures admissibles seront présentées aux membres lors de l'AGA.

Pour toute question concernant les rôles et responsabilités ou le processus électoral :

 [dg@quebecsnowboard.ca](mailto:dg@quebecsnowboard.ca) |  [www.quebecsnowboard.ca](http://www.quebecsnowboard.ca)